

En soutien à



**Croix-Rouge  
canadienne**

**CONCOURS:**

Gagnez un crédit voyage de 2000\$ gracieuseté de Voyages Bergeron et de Vacances Sunwing.

**RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION:**

Le tirage aura lieu le lundi 3 juin 2019. Le nom du gagnant sera divulgué publiquement. Le gagnant sera contacté par téléphone.

**PRIX:**

Le prix est un crédit-voyage de 2000.00\$ applicable avant le montant des taxes aéroportuaires sur un séjour en formule tout compris avec Vacances Sunwing & Vacances Signature. Tout montant excédant sera à la charge du client. Le certificat voyage doit être accepté tel qu'offert et devra être utilisé sur un séjour effectué et complété d'ici le 15 mai 2020 au départ de Montréal excluant les dates d'embargo du le 15 juillet 2019 et le 6 août 2019; 15 décembre 2019 au 5 janvier 2020, du 22 février 2020 au 11 mars 2020 et du 4 au 13 avril 2020.

Le certificat est applicable pour un séjour de 7 nuits dans l'une des destinations Soleil desservies par Vacances Sunwing/Signature au départ de Montréal sur les ailes de Sunwing Airlines. Ce montant ne peut être appliqué sur un vol seulement, la Floride, les croisières, réservation de groupe.

La confirmation du séjour est sujette à la disponibilité des hôtels et des vols au moment de la réservation. Cependant la valeur de ce certificat voyage ne peut être appliquée sur le montant des taxes aéroportuaires en vigueur au moment de la réservation, le plan de protection vacances sans souci, le programme privilège, la présélection de sièges ou le service Élite Plus.

Si le coût du voyage réservé est supérieur à la valeur du certificat voyage octroyé, vous devrez payer les montants applicables à Vacances Sunwing avant le départ. De plus, aucun remboursement ne sera effectué pour un voyage réservé de moindre valeur. Ce certificat n'est ni monnayable, ni transférable, ni échangeable. Ce certificat ne peut être jumelé à aucune autre promotion. Il est de la responsabilité des voyageurs d'obtenir les documents nécessaires pour le voyage.

VACANCES SUNWING se réserve le droit d'offrir une destination similaire ou de modifier la période de validité du voyage si pour une raison quelconque, la destination et/ou l'hôtel réservé ne sont plus disponibles à la date du voyage. Si le Grand prix, ou toute portion de celui-ci n'est pas utilisé, il ne peut être reporté et sera annulé. Le gagnant doit respecter toutes les lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois locales lorsqu'ils seront à destination.

En participant à ce concours, le gagnant accepte que son nom et la ville de son domicile soient divulgués dans les médias sociaux utilisés par Voyages Bergeron inc.

Également, veuillez vous référer aux Règlements & Politiques de Voyages Bergeron inc.